

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :

7-TRONIC

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

29 Rue Saint Blaise

72300 SARGÉ SUR SARTHE

N° SIRET : 507 403 269 00016

Date et lieu 24/04/2025

(signature et qualité du demandeur)

Emmanuel BECHAUX, liquidateur



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 29/04/2025

Il est attesté que, SARL 7- TRONIC (507403269) ¹

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 02/05/2025

Signature et cachet du Chef de service
 SIE LE MANS
33 AV du Gd de Gaulle
72000 le mans
Contrôleur

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »